

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00403 Numéro SIREN : 453 688 624 Nom ou dénomination : AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2021 sous le numéro de dépôt 2260

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>12 RUE COULON 76000 ROUEN</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>4 5 3 6 8 8 6 2 4 0 0 0 1 5</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31 01 2021</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
	Fonds commercial (1) AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	140320
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	70000
	Immobilisations en cours AV	AW	
	Avances et acomptes AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	38230
	Créances rattachées à des participations BB	BC	
Autres titres immobilisés BD	BE	8285	
Prêts BF	BG		
Autres immobilisations financières * BH	BI		
TOTAL (II) BJ	BK	256835	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BN	BM	
	En cours de production de biens BP	BO	
	En cours de production de services BR	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BT	BS	
	Marchandises BV	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BX	BY	4575
	Créances (3) BZ	CA	16612
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
	Disponibilités CF	CG	2780307
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	543
	TOTAL (III) CJ	CK	2802037
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	256835
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	CR
		(3) Part à plus d'un an :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS		Néant ☐ *		
			Exercice N 30062020			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....80000..)			DA	80000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	8000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	5161946	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	274720	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	5524666	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	20	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	3829	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6030	
	Dettes fiscales et sociales			DY	151425	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	161305		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5685971		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	161305
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			FC
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF
			FG	3660	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3660	FK		FL	3660
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	8400
	Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	12060	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	26975
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8377
	Salaires et traitements *					FY	54000
	Charges sociales (10)					FZ	21526
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *				GA	40076
		- dotations aux provisions				GB	
		Sur immobilisations				GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	
	Autres charges (12)					GF	5
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	150961	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-138901	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	410766
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9487
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1133
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	421387	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	8285
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	219
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	8504	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	412882	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	273981	

Désignation de l'entreprise		SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 068	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 068	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	330	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	330	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	738	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	434515	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	159795	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	274720	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	3660	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	410766	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD		
	(9) Dont transferts de charges			A1	8400	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6	obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Détail en annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

Exercice N, clos le : 30062020

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	330
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	330
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	1068
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	1068
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	



SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

Annexe aux comptes de l'exercice clos-le 30/06/2020

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE PRÉSIDENT



Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	3
1.1	Évènements principaux.....	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables.....	3
2	Informations relatives au bilan.....	4
2.1	Actif.....	4
2.1.1	Immobilisations incorporelles.....	4
2.1.2	Immobilisations corporelles.....	4
2.1.3	Tableaux des amortissements.....	4
2.1.4	Produits à recevoir.....	6
2.1.5	Créances.....	7
2.2	Passif.....	8
2.2.1	Capitaux propres.....	8
2.2.2	Dettes financières et autres dettes.....	9
2.2.3	Charges à payer.....	10
3	Informations relatives au compte de résultat.....	11
3.1	Chiffre d'affaires.....	11
3.2	Résultat financier.....	11
3.3	Impôt sur les sociétés.....	11



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Suite à la dissolution de la SCI les Hauts Villé le 30/11/2019, le régime d'intégration fiscale a pris fin rétroactivement au premier jour de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Le poste Autres immobilisations incorporelles est constitué de l'usufruit des parts du SCPI PFO acquis pour un montant de 200 380 €.

Cet usufruit d'une durée de 5 ans, a été comptabilisée pour son coût d'acquisition en immobilisation incorporelle en application des dispositions du présent règlement.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	100 245	40 076	-	-	-	140 321
Corporelles	70 000	-	-	-	-	70 000
Financières	39 363		8 285		1 133	46 515
TOTAL	130 882	40 076	8 285	-	1 133	210 321

2.1.3.1 Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1 Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

La SCI les Hauts Villé détenue à 99% par la société A.B.T.P a été dissoute le 30/11/2019.

Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
			Brute		Cautions



	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Nette	Résultats	
Rouen Métropole Basket - SPO	177 480 €	15,36%	72 000 €	1 755 370 €	0
	35 006 €	0	33 770 €	7 375 €	0
Observation : Abandon de créance consenti avec une clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 149.000 €.					

2.1.3.1.2 Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

La société a souscrit des contrats de capitalisation pour un montant de 2 795 400 €. Ces contrats, destinés à être conservés durablement, ont été comptabilisés en autres titres immobilisés.

Conformément aux dispositions du présent règlement, aucun produit n'a été comptabilisé au titre de ces contrats. Un produit, déterminé forfaitairement en appliquant au montant nominal du contrat 105% du dernier taux moyen d'emprunt d'état à long terme connu lors de la souscription est réintégré au résultat fiscal.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.4 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	8 612
Valeurs mobilières de placements	628
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	915
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	8 000
TOTAL	18 155



2.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		4 575	4 575	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		8 612	8 612	-
Débiteur divers		8 000	8 000	-	
Charges constatées d'avance			543	543	-
TOTAL			21 730	21 730	-



2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	80 000	-	-	80 000
Primes, réserves et écarts	6 210 265	-	1 040 319	5 169 946
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	-40 319	315 039	-	274 720
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	6 249 946	315 039	1 040 319	5 524 666

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 8 000 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.



2.2.2 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	20	20	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	6 030	6 030	-	-
Personnel et comptes rattachés	145 000	145 000	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	3 955	3 955	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	2 470	2 470	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	3 830	3 830	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	161 305	161 305	-	-



2.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	20
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	6 030
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	145 000
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	1 816
Divers	-
TOTAL	152 866



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	-
- Biens	3 660	-	3 660
- Services			
Chiffre d'affaires net	3 660	-	3 660

3.2 Résultat financier

Le résultat financier de 412 882 € se décompose de :

• Dividendes :	410 767 €
• Autres produits financiers :	9 487 €
• Reprise de dépréciation des titres RMB :	1 133 €
• Dépréciation des autres immobilisations financières :	- 8 285 €
• Autres charges financières :	- 219 €

3.3 Impôt sur les sociétés

Le groupe fiscal a cessé de produire ses effets le 1er juillet 2019 suite à la dissolution de la seule filiale intégrée, la SCI LES HAUTS VILLE.

La cessation de l'intégration fiscale n'a engendré aucun impact sur les comptes annuels de l'exercice.

Acte déposé le :

12 MARS 2021



a.b.t.p. FINANCE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 80.000 €
Siège social : 12 rue Coulon
Résidence Véronèse
76000 ROUEN

453 688 624 RCS ROUEN

DECISION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES DU 9 FEVRIER 2021

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

AFFECTATION DU RESULTAT1°) SOUMISE AUX ASSOCIES :

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 274.720 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice 274.720 €

Affectation

- En totalité sur le poste « Autres Réserves » 274.720 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la collectivité des associés prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30/06/2019	1.000.000	0	0
30/06/2018	600.000	0	0
30/06/2017	600.000	0	0

2°) VOTÉE PAR LES ASSOCIÉS :

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 274.720 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice 274.720 €

Affectation

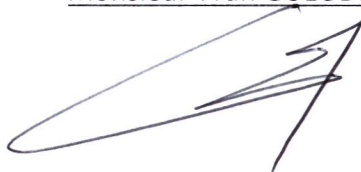
- En totalité sur le poste « Autres Réserves » 274.720 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la collectivité des associés prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30/06/2019	1.000.000	0	0
30/06/2018	600.000	0	0
30/06/2017	600.000	0	0

Monsieur le Président
Monsieur Yvan GUEUDER



COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE PRÉSIDENT

abtp FINANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

abtp FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège : 12 rue Coulon
Résidence Véronèse
76000 Rouen (Seine Maritime)

N° Siret : 453.688.624.00015 code APE 64.20 Z

Sébastien DONRONT – Commissaire aux Comptes
18 rue des charmillles 76 770 Malaunay
SIRET 838 854 339 00010



12 MARS 2021

Acte déposé le :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ROUEN

abtp FINANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le 17 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Sébastien DONRONT – Commissaire aux Comptes
18 rue des charmillles 76 770 Malaunay
SIRET 838 854 339 00010

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Malaunay, le 25 janvier 2021

Le commissaire aux comptes



SEBASTIEN DONRONT